



Sommaire

■ SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

■ DOMICILES ET STATIONNEMENTS EN VILLE

■ MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFES- SIONNELLES

■ PROMOTION

■ PRESENTATION : ASSOCIATION FRANCE-AVC 74

■ QU'EST-CE QUE LE CORR 74 ?

■ RÉFÉRENTIEL MÉTIER

■ EN BREF

- > Le code de déontologie pas à pas
- > Réseau Bronchiolite 74 : Saison de garde 2011-2012
- > Nécrologie

BULLETIN D'INFORMATIONS n°11 Octobre 2011

OSEZ !

Le déficit de la Sécurité Sociale est présent dans tous les esprits. Les solutions, éminemment politiques certes, ne pourraient passer uniquement par des mesures purement comptables, mais auront inmanquablement des répercussions sur notre exercice. Quel sera alors le nouveau cadre de ce dernier ? Nul ne le sait. Pourtant, de rapports sur les compétences déléguées, d'accès direct en projet de réforme de la formation initiale, les perspectives ne manquent pas. Mais là aussi, le politique a son mot à dire bien que la place du Masseur kinésithérapeute dans l'organisation des soins ne leur fasse aucun doute, preuve en est par les entretiens que nous avons pu avoir avec nos députés et sénateurs.

En attendant cette reconnaissance par un master 1, notre profession œuvre aussi pour son avenir dans les sociétés savantes. C'est ainsi que l'Association Française de Recherche et d'Évaluation en Kinésithérapie – AFREK - a tenu son 2^e congrès ce 22 septembre.

La recherche et la méthodologie étaient au menu et aussi comment tout ceci se met en place et avance.

L'Institut de Formation de Grenoble, sous l'impulsion de F. PLAS, en continuation avec Gilles PREL et actuellement par Jacques VAILLANT, délivre un M1 avec le DE depuis plusieurs années déjà par un accord passé avec l'Université. Nos jeunes confrères ont d'ores et déjà une solide formation sur les outils indispensables pour la recherche et la communication.

Pour que les anciens ne soient pas en reste, des masters et doctorats sont aussi proposés en kiné du sport en lien avec une université portugaise, notamment, pour les libéraux.

L'avenir s'augure donc bien, de ce côté là.

Vous cherchez des outils, une méthodologie pour approfondir nos connaissances sur un thème donné ? Renseignez-vous à l'AFREK.

Le titre de ce congrès ? OSONS LA RECHERCHE. Alors, osez !
Henri-Claude GUY
Président

■ SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Sans tomber dans la psychose des séries B américaines, il existe hélas des agressions de professionnels de santé. Elles sont très souvent passées sous silence faute de relais auprès des instances de police et, par la suite, de justice.

Ces agressions peuvent revêtir plusieurs formes, de la violence verbale à l'atteinte physique.

Bien entendu, pour toute situation de danger ou de trouble avéré, justifiant une intervention immédiate des services de sécurité (agressions physiques ou crapuleuses, menaces et outrages, obstacles à l'exercice des fonctions, vols ...), le recours aux services de police ou de gendarmerie compétents s'effectuera par l'usage de la procédure d'alerte en vigueur dans le département de la Haute-Savoie, à savoir **l'appel au « 17. »**

Afin que vous ne soyez pas démunis sur les suites à donner face à de telles situations, un protocole concernant la sécurité des professionnels de santé, a été établi entre le Conseil national de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes, le Ministère de la Justice et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il se décline au niveau départemental.

Ce protocole, prochainement finalisé, porte sur

- l'information aux professionnels de Santé par la publication d'un **guide pratique pour la sécurité des professionnels de santé** qui sera largement diffusé par notre Ordre,
- la diffusion d'une **fiche de signalement** qui sera collectée par le CDO afin de transmission aux autorités concernées.

Toute agression devra faire l'objet d'un signalement par une fiche ad hoc transmise au CDO.

Pour l'heure, sauf modification, le protocole prévoit que les suites judiciaires de ces fiches de signalement seront communiquées aux plaignants, à leur demande expresse, par les Procureurs de la République.

Le guide pratique est une source de moyens de prévention, allié au bon sens. Alors soyez vigilants et bonne lecture !

Henri-Claude GUY
Président

■ DOMICILES ET STATIONNEMENTS EN VILLE



Récemment le Bureau du CDO74 a sollicité les différentes agglomérations de la Haute Savoie afin de bénéficier de la **gratuité de stationnement**, au moins d'une certaine tolérance, au cours de nos domiciles.

A ce jour la mairie d'ANNEMASSE nous a informés que dans le cadre des activités et interventions à domicile des professionnels médicaux, la Police Municipale d'Annemasse accorde une tolérance de 45 mn à tout détenteur d'un caducée médical

en zone de stationnement payant (correctement stationné sur son emplacement). **Pour en bénéficier**, il vous suffit de retirer un disque horodateur spécifique auprès de ce service.

En attendant la réponse des autres municipalités, sachez que sur Annecy existe un système facilitant le stationnement: « le Piaf » qui est un petit horodateur personnel, vous ne payez que pour le temps stationné.

Pour plus de renseignements : <http://www.annecy.fr/index.php?idtf=333#par500>, ou s'adresser à Annecy Parkings, à l'entresol du parking de l'Hôtel de Ville. Tél: 04 50 33 87 99 Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

A suivre...

Jean-Claude LONG
Trésorier

■ MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES

Une première reconnaissance légale des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) a été apportée par la loi 2007-1786 du 19/12/2007 (art. 44), avec la création de l'article L.6323-3 du code de la santé publique :

«Les maisons de santé assurent des activités de soins sans hébergement et peuvent participer à des actions de santé publique ainsi qu'à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales. Les maisons de santé sont constituées entre des professionnels de santé. Elles peuvent associer des personnels médico-sociaux.»

Une modification a ensuite été apportée par la loi n°2009-879 du 21/07/2009 (article 39) qui vient compléter cet article en ces termes :

«Les professionnels médicaux et auxiliaires médicaux exerçant dans une maison de santé élaborent un projet de santé, témoignant d'un exercice coordonné et conforme aux orientations des schémas régionaux mentionnés à l'article L. 1434 2. Tout membre de la maison de santé adhère à ce projet de santé. Celui-ci est transmis pour information à l'agence régionale de santé.»

Regroupant des activités médicales et paramédicales, les MSP favorisent les prises en

charge coordonnées et constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels. Elles apparaissent comme une solution concourant au maintien, voire au développement de l'offre de soins, dans les secteurs définis comme déficitaires. Leur fonctionnement repose sur un mode d'exercice multidisciplinaire et coordonné.

Une MSP se veut un espace de concertation qui encourage les professionnels à «se saisir des chantiers» et à les mener eux-mêmes à terme (HAS, décembre 2008).

Aux termes de la HPST, les ARS sont chargées de réguler, d'orienter et d'organiser l'offre de services de santé. A ce titre, elles contribuent à mettre en œuvre un service d'aide à l'installation des professionnels de santé.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter LE CDO74 ou consulter le site de l'ARS : www.ars.rhonealpes.sante.fr, rubriques : «professionnels et partenaires» puis «aides et financements» et «aides au regroupement».

DENIS GOMICHOIN
Président Commission Exercice

■ PROMOTION

Le Conseil Départemental de l'Ordre de Haute-Savoie organise le 24 janvier 2012 une journée débat au centre les Pensières (institut MERIEUX) à Veyrier, sur le thème :

« Les thérapies manuelles au cœur de la masso-kinésithérapie ? »

Nous chercherons à répondre aux questions suivantes :

Qu'entend-on par thérapies manuelles ?

Quelle est la place des thérapies manuelles dans notre profession ?

Quelle place, quelle différence entre l'ostéopathie et les thérapies manuelles ?

Quelles places pour le masseur kinésithérapeute, le masseur kinésithérapeute ostéopathe, dans notre société ?

Quelle organisation dans les autres pays ?

Le programme de la journée et le bulletin d'inscription vous seront envoyés prochainement.

Réservez dès à présent cette date sur votre agenda :

24 janvier 2012, Les thérapies manuelles au cœur de la masso-kinésithérapie ?

Jean-Claude JEULIN
Président Commission Promotion



■ PRESENTATION : ASSOCIATION FRANCE-AVC 74

Cette nouvelle association départementale, en lien avec la Fédération France AVC a deux objectifs prioritaires :

1 - informer et prévenir pour mieux prendre en charge les accidents vasculaires cérébraux

L'association se propose donc de sensibiliser la population Haut Savoiarde à l'urgence de la prise en charge de l'AVC en diffusant le message suivant : Lorsqu'une personne présente les signes d'alerte de l'AVC - paralysie d'un membre ou d'une moitié du corps, une baisse brutale de la vue, des troubles de la parole - **il faut appeler immédiatement le 15.**

L'association France AVC 74 a donc pour objectif prioritaire de faire diminuer en Haute Savoie, **le délai entre l'accident vasculaire cérébral et l'appel du 15.**

En Haute Savoie, le centre hospitalier d'Annecy est doté depuis 2008 d'une UNV pour accueillir les patients et les traiter par la thrombolyse dans les 4h30 qui suivent le début des symptômes. Lorsque l'alerte est donnée, les patients sont transférés par le SMUR dans les plus brefs délais vers l'UNV.

■ QU'EST CE QUE LE CORR 74 ?

Partenaire de notre journée du 24 janvier 2012, le CORR74 (Coordination des Rencontres entre Rééducateurs du 74) a son siège sur le Centre Hospitalier de la Région d'Annecy (CHRA). C'est une association loi 1901, qui a pour but :

- de promouvoir la communication et les métiers de la rééducation,
- d'organiser des temps de rencontres entre les différents professionnels de la rééducation.

Deux soirées ont déjà été organisées cette année :

- l'interdisciplinarité orthophoniste/neuropsychologue dans le réseau ville-hôpital,
- présentation des nouvelles activités médicales du CHRA : Chirurgie cardiaque et neurochirurgie.

Le CORR 74 organise une journée professionnelle le **19/11/2011** au centre Jean XXIII , à Annecy-ville-Vieux, de 8h00 à 17h.

2 - apporter aide et soutien aux patients et à leur entourage.

Tous ceux parmi les soignants (médecins, rééducateurs, kinés, orthophonistes, ergothérapeutes) qui sont impliqués peuvent rejoindre l'association; tout comme les patients et leur famille. France AVC 74 pourra dans quelques mois organiser des rencontres avec les patients ou/et les familles.

L'Association France AVC 74 vous propose d'être en relation sur ces deux thèmes.

> Vous pouvez faire connaître France AVC 74 à vos patients afin qu'ils puissent les contacter. Si vous-mêmes êtes impliqués sur le sujet, si vous souhaitez organiser une réunion sur votre territoire, contactez-les. Toutes vos idées et suggestions seront bienvenues...

Coordonnées France AVC :

Email : franceavc74@orange.fr dès maintenant ;
et 04 50 23 37 57 à partir du 25 octobre

site national : www.france-avc.com

Henri-Claude GUY

Président

Article réalisé après contact avec le Secrétaire général de France AVC 74, Philippe Levasseur.

La thématique de cette journée est «**La place du rééducateur dans l'éducation thérapeutique**».

La matinée sera composée d'une suite d'exposés au cours d'une séance plénière et l'après midi sera consacrée à trois ateliers pratiques. Le coût de la journée est de 40 euros, repas et pauses comprises. Une plaquette sera diffusée **fin septembre** avec le détail des interventions.

Nous vous invitons dès à présent à réserver votre journée du 19/11/2011.

Vous pouvez nous contacter pour des compléments d'informations ou pour obtenir le bulletin d'inscription si besoin, par mail à l'adresse suivante : mcriondy@ch-annecy.fr

Marie-Christine RIONDY

Titulaire salariée

■ LE CODE DE DÉONTOLOGIE PAS À PAS

Afin de vous faciliter la lecture de notre code de déontologie, nous instillerons régulièrement un article dans chaque bulletin.

Article R.4321-144 : *Tout masseur-kinésithérapeute qui modifie ses conditions d'exercice, y compris l'adresse professionnelle, ou cesse d'exercer dans le département est tenu d'en avvertir sans délai le conseil départemental de l'ordre. Celui-ci prend acte de ces modifications et en informe le conseil national.*

NÉCROLOGIE

Le 3 juin dernier, notre confrère Olivier DUBOELLE, de Manigod, est décédé.

Nous avons adressé à sa famille ainsi qu'à ses proches nos plus sincères condoléances.

■ RÉSEAU BRONCHIOLITE 74 : SAISON DE GARDE 2011-2012

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Chamonix, environs ☎ 06 21 01 28 88	DU 15/10/11 AU 22/04/12											
Annecy, environs Urgences Kiné Respi (AMKRA) ☎ 06 09 04 34 13	DU 15/10/11 AU 22/04/12											
Annemasse, environs AAMKR ☎ 04 50 84 12 13	DU 15/10/11 AU 22/04/12											
Sallanches, Megève, Combloux, St-Gervais, Le Fayet Urgences Kiné Respi Mont Blanc ☎ 06 18 16 92 61	GARDE ANNUELLE											
Cluses, environs Plan Bronchiolite du Faucigny ☎ 06 36 55 04 99	DU 15/10/11 AU 22/04/12											
Thônes, environs Urgences Kiné Respi Aravis ☎ 06 41 69 87 16	DU 15/10/11 AU 22/04/12											
Faverges, environs U.K.R.E.F. ☎ 06 31 04 90 65	DU 15/10/11 AU 22/04/12											
Thonon, environs A.M.K.R.C. ☎ 04 50 26 49 11	DU 15/10/11 AU 22/04/12											
Bonneville, environs U.R.K.A.F. ☎ 07 77 96 76 68	DU 15/10/11 AU 22/04/12											

■ RÉFÉRENTIEL MÉTIER

Le Conseil National de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes a doté la profession d'un référentiel métier. Ce document « constitue la première description détaillée du métier, de ses spécificités, et des compétences attendues des praticiens ». Ce document, présenté aux plus hautes autorités de l'état, doit permettre d'aider à la réforme des études, « maintenir et développer les compétences indispensables à l'exercice de la masso kinésithérapie, et structurer son avenir ».

Ce document donne des pistes aux étudiants et aux professionnels pour s'auto évaluer. Il permet aussi de positionner notre profession par rapport aux professions de santé et aux ostéopathes non professionnels de santé.

Le document est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.ordremk.fr/exercer-la-profession/>

Jean-Claude JEULIN
Président Commission Promotion



Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes
Conseil Départemental de Haute-Savoie **74**

Visitez le site du cdomk74, 24h/24h
Connectez-vous sur : cdo74.ordremk.fr
(évit^{ez} d'écrire **www.** devant car vous serez dirigé sur le site du CNO)

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires :

- > Constitution du conseil
- > Le code de déontologie
- > Comment et quand nous joindre
- > Les différentes manifestations prévues
- > Les cotisations et les minorations
- > L'inscription au tableau
- > Les conciliations
- > La consultation du tableau départemental
- > Les différents liens locaux et nationaux
- > **Sans oublier les dernières actualités mise en ligne :**
alertes médicales etc ...

Président : H.C. Guy - Vice-Présidents : C. Petit, D. Gomichon - Trésorier : J.-C. Long - Secrétaire générale : B. Vincent

Conseil Départemental de Haute-Savoie
7 bis, boulevard du Lycée - 74000 Annecy - Tél. 04 50 67 56 27
Courriel : cdo74@ordremk.fr